

AIDE AUX PROJETS VACANCES

Grâce au partenariat entre l'Unapei et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), **votre association départementale Adapei 30** vous propose de bénéficier d'une aide au départ en vacances.

L'objectif de cette aide, versée sous forme de chèques vacances, est de favoriser le départ en vacances des personnes en situation de handicap intellectuel et de leur famille, notamment celles pour lesquelles la mise en place d'un projet vacances est rendue difficile pour des raisons financières ou pour des raisons liées à la nature de leur handicap.

Cette aide s'adresse :

- à la personne en situation de handicap intellectuel elle-même.
- à la personne en situation de handicap intellectuel et sa famille pour un séjour ensemble.
- à la personne en situation de handicap intellectuel et sa famille pour des séjours différents (aide au répit).

L'aide accordée est conditionnée à l'éligibilité du dossier présenté et peut atteindre au maximum 700 €. Le montant accordé est plus important si le demandeur, ou sa famille, est adhérent à l'Unapei 30.

Le délai d'instruction du dossier étant d'environ 3 mois, il est important de le transmettre à l'association bien en amont du départ prévu.

Les demandes doivent passer par l'Unapei 30 qui a mis en place trois « référents vacances » sur le département. Contactez-les pour des informations complémentaires. Ils vous aideront à remplir un dossier de demande en vérifiant votre éligibilité.

Référents :

André FOURNIER, secteur de Nîmes : andre.fournier@adapei30.fr

Christine PAILHON, secteur Bagnols sur Cèze : christine.pailhon@adapei30.fr

Jacky REBUFFAT, secteur Alès : jacky.rebuffat@adapei30.fr